

MODIFICATION DE LA NATURE DE LA GERANCE D'UNE SOCIETE

FORMULAIRES

Formulaire M2 – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir)

PIÈCES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidée la modification
- 2 exemplaires des statuts mis à jour certifié conforme par les représentants légaux
- 2 exemplaires du de l'acte de cession de parts sociales enregistré



TARIFS

- ✓ Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
157,50 €
- ✓ Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
15,54 €

PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68
Boulevard Lundy – BP 62746
51062 REIMS CEDEX
- Par dépôt, sur rendez-vous (se munir de sa carte vitale)

CONTACTS

cfe@cm-marne.fr

www.cm-marne.fr

Sur les réseaux sociaux :

@artisanat51

03.26.40.64.94